**Procès-verbal du conseil scientifique**
**du 12 octobre 2023**

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 12 octobre 2023 en visioconférence. La séance s'ouvre à 9h30.

**Membres présents ou représentés (14) :**

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Thibault BECHINI, représentant élu des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par Mme Alexa PIQUEUX ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE ;
M. Jean-Pierre GUILHEMBET, professeur à Université Paris Cité ;
Mme Laura PETTINAROLI, représentante élue des directeurs des études ;
M. Michel LAUWERS, professeur à l'université de Nice Sophia Antipolis (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Raphaële MOUREN, responsable des collections à la British School at Rome ;
Mme Claude POUZADOUX, professeure à l'université de Paris Ouest-Nanterre-La Défense (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Sacha PATIN.

**Absente (1) :**

Mme Camille SCHMOLL, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

**Assistait également à la séance :**

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR.

**Ordre du jour :**

1. Avis sur les institutions partenaires proposées par la directrice pour la composition du conseil scientifique pour la période 2023 à 2026.

* * *

**1. Avis sur les institutions partenaires proposées par la directrice pour la composition du conseil scientifique pour la période 2023 à 2026**

La séance est présidée par le doyen d'âge, M. Georges-Henri Soutou, qui ouvre la réunion, et donne la parole à la directrice de l'École française de Rome.

La directrice de l'École française de Rome fait part aux conseillers de l'objet de la réunion, à savoir, prendre leur avis sur les institutions partenaires dont les représentants siègeront au conseil scientifique dans sa formation complète.

Ensuite, la directrice de l'EFR procède à la présentation des conseillers qui siègeront au conseil scientifique de l'École française de Rome pour la période 2023-2026 : les deux représentants de l'État et plus précisément du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, respectivement Mme Alexa Piqueux et M. Sacha Patin ; les quatre représentants de l'Institut de France, deux représentants des secrétaires perpétuels de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL) et de l'Académie des Sciences morales et politiques (ASMP), respectivement MM. Jean-Yves Tilliette et Georges-Henri Soutou, et les deux représentantes de l'AIBL, Mmes Agnès Rouveret et Nicole Bériou.

Les membres élus du conseil scientifique sont Laura Pettinaroli, directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine (collège des directeurs des études), Cécile Martini, responsable de la bibliothèque (collège des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés) et Thibault Bechini (collège des membres scientifiques non enseignants-chercheurs).

Les quatre personnalités scientifiques nommées par la directrice de l'École française de Rome sont Jean-Pierre Guilhembet (université Paris Cité), Claude Pouzadoux (université de Nanterre et également membre de la commission d'admission des membres scientifiques), Michel Lauwers, (université de Nice et également membre de la commission d'admission des membres scientifiques), et Camille Schmoll (EHESS).

Une autre personnalité qualifiée fait son entrée au conseil scientifique de l'EFR, aux termes du décret n° 2021-146 du 10 février 2021 portant diverses dispositions relatives aux écoles françaises à l'étranger, « choisie en raison de ses compétences dans les domaines des bibliothèques, de l'information scientifique et technique, de la documentation ou de l'édition, désignée par le directeur de l'école », Mme Raphaële Mouren.

Les institutions partenaires sont choisies parmi celles avec lesquelles l'EFR a tissé des liens de collaboration scientifique particulièrement soutenus et significatifs. La directrice procède à un historique des institutions partenaires dont les représentants ont siégé au conseil scientifique de l'EFR au cours des mandatures 2014-2017, 2017-2020 et 2020-2023.

Au regard de ces éléments et de la politique partenariale de l'EFR ces dernières années, les instituions partenaires proposées par la directrice pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- L'Institut national des sciences humaines et sociales (InSHS) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui n'est plus représenté au sein de ce conseil depuis 2017. Cette proposition est soutenue par le renouvellement de la convention-cadre avec le CNRS, actuellement en cours de finalisation, et par la cotutelle du Centre Jean Bérard qui lie tout particulièrement l'EFR à cet organisme de recherche.
- Le Collège de France, la présence de son représentant, Dario Mantovani, qui a assumé la présidence du CS de 2020 à 2023, pourrait ainsi être maintenue pour un second mandat.

- Aix-Marseille-Université, membre de l'association européenne d'universités CIVIS, dont l'EFR est désormais également partenaire, et qui attribue chaque année un contrat doctoral en partenariat avec l'EFR, selon les termes de la convention-cadre renouvelée en 2021.
- Sapienza Università di Roma, établissement avec lequel une convention-cadre a été signée en 2023 et qui a proposé à l'EFR une adhésion à l'Université européenne CIVIS. La directrice suggèrerait à la Rectrice de l'Université la désignation de Mme Antonella Ghignoli, qui a siégé à la commission d'admission des membres pour la période 2020-2023, et a ainsi acquis une bonne connaissance des enjeux des recrutements à l'EFR.

S. Patin estime que le choix d'AMU pourra renforcer les liens de l'EFR avec les UMIFRE dont cette université assume la cotutelle en Méditerranée.

N. Bériou se réjouit de la présence dans de R. Mouren dans le conseil scientifique.

A. Rouveret rend hommage au travail réalisé par D. Mantovani (Collège de France) en qualité de président du CS au cours des trois dernières années, et se réjouit du choix du CNRS, auprès duquel pourra être soulignée l'importance des disciplines étudiées à l'EFR, afin d'en améliorer la représentation dans les recrutements.

Les membres du conseil scientifique expriment à l'unanimité un avis favorable à la proposition des institutions partenaires pour siéger au conseil scientifique.

Le prochain conseil scientifique de l'EFR se tiendra à Paris le jeudi 23 novembre 2023, à l'Institut National des Jeunes Aveugles, de 9h à 12h.

G. H. Soutou remercie les participants et clôt la séance, à 10 heures.

La séance est levée à 10h00.